***Le SNESO défend le haut niveau de la formation en ostéopathie pour assurer aux patients l'efficacité et la sécurité des soins ostéopathiques***

***Paris, le 9 février 2012.*** *Le Syndicat National de l'Enseignement Supérieur en Ostéopathie (SNESO) tire le signal d'alarme sur l'urgence à réglementer la formation en ostéopathie en conformité avec les standards internationaux. Au nom des écoles d'ostéopathie « historiques » qui délivrent une formation de haut niveau en 5 à 6 ans, le SNESO propose des mesures pour protéger la santé des patients, assurer la qualité des soins ostéopathiques et égaliser la valeur des diplômes délivrés et le niveau de compétence des professionnels.*

**La santé des patients et le futur de la profession en danger**

En France, la réglementation actuelle prévoit une durée insuffisante de la formation à l'ostéopathie, aboutissant à des niveaux de compétence inégaux. Les professionnels sont en effet **formés sur 3 à 6 ans, mais détiennent le même diplôme.**

*« La France est loin derrière les autres pays sur le niveau d'exigence, la qualité et la durée de la formation en ostéopathie. Depuis les textes de réglementation, la France compte désormais plus d'écoles que partout dans le monde. Toutes les écoles ne se valent pas. Les cursus sont très inégaux ainsi que les moyens mis en œuvre. Les étudiants et les parents d'élèves n'ont pas conscience de ces disparités et peuvent se retrouver trompés par des formations au rabais qui ne permettront pas aux futures diplômés de vivre de leur métier. Il est donc urgent de*

*réglementer la formation.»* souligne Patrick Féval, Président du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur en Ostéopathie (SNESO).

**Trop d'écoles, trop de diplômés. L'agrément des écoles en question.**

La loi de 2002 qui reconnaissait l'ostéopathie en France était une grande avancée pour la profession. En 2007, l'application stricte des critères d'agrément de formation avait conduit les autorités à ne reconnaître que 11 établissements d'enseignement (dont les 6 écoles membres du SNESO) parmi un grand nombre d'écoles hétérogènes. Cela suffisait à couvrir les besoin de formation en termes de démographie. Depuis les autorités de régulation ont manifestement dysfonctionné puisqu'il existe à ce jour 74 centres de formation et une explosion des diplômés insuffisamment formés.

**Des mesures pour l'excellence de la formation en ostéopathie**

Les grandes écoles CIDO, COP, ESO, IDHEO, ISOstéo, ITO, regroupées au sein du SNESO garantissent en France une formation en 5 à 6 ans, répondant aux recommandations de l'OMS, un enseignement et une formation clinique certifiés aux normes internationales ISO 9001 et un diplôme d'ostéopathe inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles niveau I.

Afin de défendre le haut niveau de la formation en ostéopathie, le SNESO se fait un devoir d'alerter l'opinion publique et les pouvoirs publics sur l'état d'urgence et de proposer des mesures ancrées dans cette réalité:

**1. Relever la durée de formation en ostéopathie aux normes internationales de l'OMS :**

4465 heures minimum, dont 1000 de pratique clinique encadrée, réparties en 3 cycles.

**2. Encadrer et contrôler le nombre des établissements de formation par des normes d'accréditation qualitatives rigoureuses.**

**3. Obtenir une régulation efficace de la formation et de la profession par une instance nationale indépendante.**

***À propos de SNESO***

*Le Syndicat National de l'Enseignement Supérieur en Ostéopathie (SNESO) regroupe les*

*établissements d'enseignement supérieur en ostéopathie qualifiés de l'appellation « écoles historiques*
*» par la profession. Il compte à l'heure actuelle 6 membres : le Centre International D'Ostéopathie – CIDO Saint-Étienne, le Collège Ostéopathique de Provence – COP Marseille, l'Ecole Supérieure d'Ostéopathie - ESO Paris, l'Institut des Hautes Etudes Ostéopathiques - IdHEO NANTES, l'Institut Supérieur d'Ostéopathie Lyon - ISOstéo Lyon et l' Institut Toulousain d'Ostéopathie – ITO Toulouse. Ces établissements garantissent : une formation de 4 300 heures au moins, répondant aux recommandations de l'OMS; u n enseignement et une formation clinique certifiés aux normes internationales ISO 9001; un diplôme d'ostéopathe inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles niveau I; des effectifs d'étudiants en cohérence avec la capacité pédagogique de l'école ; un encadrement des cours pratiques et des consultations cliniques par des ostéopathes confirmés ; un nombre suffisant de traitements ostéopathiques pratiqués par chaque étudiant avant l'obtention de leur diplôme final; un enseignement proposé dans la cadre de le Charte universitaire Erasmus.*
**www.sneso.fr**